

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
CTÉ MATAPÉDIA**

À une séance du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi le 3 octobre 2011 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es) M. Robert Lebel, Mme Denise Caron, Mme Gitane Michaud, M. Louis Marie Paris tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Noël Lambert, Maire.

M. Jérôme Bérubé, conseiller au siège no. 5 est absent.
Mme Pascale Parent, conseillère au siège no. 2 est absente.

Employés(e) : Mme Nathalie Bélanger, Sec.-très. Adj.
M. Jacques Richard, Manoeuvre

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Diane Bernier, est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence M. le Maire ouvre la séance.

À 20h05 on enregistre l'arrivée de Mme Pascale Parent.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 11-10-03-271

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE
2011**

Résolution numéro 11-10-03-272

Un amendement est apporté au procès verbal soit l'ajout d'une mention avant la résolution no. 11-09-06-266 qui se lit comme suit : À 22h33, on enregistre le départ de M. Jérôme Bérubé, conseiller au siège no. 5.

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que suite à cet amendement, le procès verbal de la séance du 6 septembre 2011 soit accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCES

Résolution numéro 11-10-03-273

Mme Danielle Doyer : Demande d'intervention urgente auprès de la CPTAQ pour autorisation de travaux au pont du 4^e Rang Est par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Commission Municipale Québec : Accusé réception pour le dossier de l'Âge d'Or. Une date d'audience nous sera envoyée sous peu.

MTQ : Confirmation du Ministère qu'il ne recommanderont pas l'exercice du pouvoir de désaveu pour les règlements de limite de vitesse sur la rue Principale et sur une partie du 4^e Rang Est.

Cabinet du Premier Ministre : Accusé réception dans le dossier de la fermeture des usines de bois d'œuvre Cédrico.

Cabinet du Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune : Accusé réception concernant la relance de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc.

SAAQ : Avis d'inspection des véhicules GMC et Western 30 novembre 2011.

CGER : Indexation annuelle pour 2012-2013 à compter du 1^{er} avril 2012.

Assemblée Nationale Québec : Communiqué de presse concernant la corruption dans l'Industrie de la construction.

INFO Express : Information concernant la transmission de la programmation des travaux dans le cadre de transfert de la taxe sur l'essence TECQ.11

Conférence régionale des élus : Information : tableau de répartition des montants disponible pour 4 ans.

Offre de service : M. Steeve Michaud
M. André Bernier

Municipalité de La Rédemption : Plan et règlements d'urbanisme sur CD.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec : Affiche de la semaine des rencontres culturelles, 2 au 8 octobre 2011.

Solidarité rurale du Québec : Tournée du Québec afin de réfléchir sur l'avenir que nous voulons, 25 octobre 2011, Mont-Joli, La Mitis.

MRC : Invitation le 6 octobre 2011 de 17h30 à 19h30, Café de la ruralité.

Prof à domicile : Une annonce paraîtra dans le petit journal.

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN URBANISME

Résolution numéro 11-10-03-274

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise les personnes suivantes à signer les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées selon les modalités de l'entente avec la MRC :

Gabriel Dumont, responsable

Annie Bergeron, adjointe

Cédric Charest

Hélène Gagnon

Jean-Philippe Quimper

Pierre-Luc Rioux

Adopté à l'unanimité des conseillers.

APPUI COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Résolution numéro 11-10-03-275

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs appui le comité de développement de Les Hauteurs dans leurs démarches auprès de la Commission scolaire des Phares afin que soit maintenu le service de secrétaire d'école à Les Hauteurs considérant la clientèle qui est en croissance et la venue, dans un avenir rapproché, d'une bibliothèque. Ce qui fera qu'augmenter les services à dispenser à nos jeunes, notre relève de demain.

Adopté à l'unanimité.

DON – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

Résolution numéro 11-10-03-276

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs fera un don de 200.00\$ à l'Association du Cancer de l'Est pour la campagne de financement 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 11-10-03-277

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs renouvelle son adhésion au Conseil Régional de l'environnement au coût de 25.00\$ pour un organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

APPUI DES DEMANDES CONCERNANT LES ROUTES FORESTIÈRES

Résolution numéro 11-10-03-278

CONSIDÉRANT l'effondrement du marché du bois qui a mené à la fermeture et à la faillite de dizaines d'usines, situation qui perdure également;

CONSIDÉRANT la précarité financière des entrepreneurs forestiers qui dépendent des usines de transformation du bois;

CONSIDÉRANT le départ de centaines de familles de nos municipalités qui quittent définitivement la région faute de trouver du travail en forêt;

CONSIDÉRANT l'expertise en voirie forestière développée par les petits entrepreneurs forestiers locaux de chacune des régions qui permet de maintenir les coûts d'exécution de ces travaux aussi compétitifs que possible;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20* prévoit une exclusion à l'égard des travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation en forêt et qui sont exécutés par des salariés des entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence a déterminé que seuls les chemins de récolte et les chemins d'hiver n'étaient pas assujettis à cette loi. Une telle situation fait en sorte que les entreprises forestières, les ZEC (Zone d'exploitation contrôlée), les pourvoiries, les MRC et les municipalités et tous les autres organismes oeuvrant en forêt doivent obligatoirement avoir recours aux services «*employeurs professionnels*», c'est-à-dire à des employeurs embauchant des salariés du secteur de la construction, pour effectuer la construction et l'entretien des chemins forestiers, ce qui augmente considérablement les coûts affectés à ce type de travaux, biaise le libre marché et la libre concurrence, et ce, au détriment des entrepreneurs locaux déjà implantés dans nos collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les exigences légales pour la réalisation de travaux de voirie sur les terres du domaine de l'État sont assujetties au règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'état (RNI), L.R.Q., c. F-4.1. et que les ingénieurs forestiers sont les professionnels les plus habilités pour planifier les tracés et superviser leur construction de manière conforme au RNI.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu:

Que la municipalité des Hauteurs appuie le Conseil de l'Industrie Forestière du Québec et demande à la ministre du Travail, Mme Lise Thériault, de modifier la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20*; afin d'exclure tous les travaux de voirie exécutés en milieu forestier de son champ d'application.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

LISTE DES COMPTES À PAYER/LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro 11-10-03-279

Il est proposé par M. Robert Lebel et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 25 696.14\$ incluant le remboursement de 91.00\$ à M. Noël Lambert pour

analyse d'eau (aqueduc) et la liste des déboursés au montant de 62 746.35\$ pour le mois de septembre 2011.

Banville Nelson.....	968.36\$
Fonds d'information sur le territoire.....	6.00\$
Centre du petit moteur.....	188.86\$
Centre bureautique.....	88.24\$
D.F. Rouleau inc.....	10 899.79\$
Dickner inc.....	9.44\$
Dupont Valmont.....	28.99\$
Les Électriciens Pierre Roy.....	248.82\$
Les Entreprises Donald Lavoie.....	49.27\$
Équipements Sigma inc.....	139.56\$
Mallette.....	569.63\$
Micro Services Mont-Joli.....	51.21\$
MRC de la Mitis.....	8 396.95\$
Plante Yvan.....	3 139.64\$
Publication transcontinentale.....	375.95\$
Signotech inc.....	444.43\$
M. Noël Lambert.....	91.00\$
TOTAUX.....	25 696.14\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

LOISIRS

Résolution numéro 11-10-03-280

Mme Nathalie Bélanger, trésorière du comité des Loisirs a déposé l'état des revenus et dépenses pour le mois de septembre 2011.

COMITÉ DE SÉLECTION – SOUMISSION PONCEAU DU RUISSEAU LARIVÉ RANG 4 EST

Résolution numéro 11-10-03-2821

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs, afin de rencontrer les exigences de sa politique de gestion contractuelle, mandate les personnes suivantes pour procéder à l'analyse des soumissions reçues pour le ponceau du ruisseau Larivé, rang 4 Est.

M. Noël Lambert, Mme Gitane Michaud, M. Louis Marie Paris, M. Marc Samson, SNC Lavalin et Mme Diane Bernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Mme Pascale Parent, conseillère au siège no.2 se retire des discussions pour l'engagement des employés des chemins d'hiver saison 2011-2012.

Mme Denise Caron, conseillère au siège no.3 se retire des discussions pour l'engagement des employés des chemins d'hiver saison 2011-2012.

EMPLOYÉS DES CHEMINS D'HIVER SAISON 2011-2012

Résolution numéro 11-10-03-282

Il est proposé par M. Robert Lebel et résolu que la municipalité des Hauteurs retienne les services de M. Jacques Richard, M. Steeve Michaud et M. André Bernier pour l'entretien des chemins d'hiver saison 2011-2012.

Les conditions de travail seront spécifiées à la prochaine séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

M. LAURIAN LECHASSEUR

Résolution numéro 11-10-03-283

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs engage M. Laurian Lechasseur pour l'entretien des galeries du CLSC et du Centre Paroissial pour la saison 2011-2012 aux mêmes clauses et conditions.

CLSC

Galerie côté est
Galerie côté ouest
Galerie arrière

Centre Paroissial

Galerie avant
Galerie côté est
Galerie côté ouest

Adopté à l'unanimité des conseillers.

MME LAURENCE PERREAULT

Résolution numéro 11-10-03-284

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs défraie 125.00\$/semaine sur une base annuelle, pour l'employée de la conciergerie du Centre Paroissial, effectif au 3 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DIANE BERNIER
RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Résolution numéro 11-10-03-285

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs rembourse les coûts reliés au processus de reconnaissance des acquis afin de maintenir le titre de gestionnaire municipal agréé. Ce processus est fait en collaboration avec le Collège de Sorel-Tracy. Les frais à payer sont de 215.00\$ plus taxes, répartis comme suit : 90.00\$ pour l'ouverture du dossier, 125.00\$ pour l'analyse si des fiches d'évaluation sont requises pour compléter l'analyse, le tarif de 50.00\$/fiches seront requises.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

FORMATION M. ROBERT LEBEL

Résolution numéro 11-10-03-286

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que le conseil municipal approuve les frais d'inscription au coût de 91.14\$ pour M. Robert Lebel, conseiller au siège no.1 afin de suivre la formation «Développer le comportement éthique», le 12 novembre 2011 à Price.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

FORMATION «DÉVELOPPER LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE»

Résolution numéro 11-10-03-287

Les membres du conseil municipal de Les Hauteurs mentionnés ci-après déclarent avoir suivi la formation «Développer le comportement éthique», le 9 septembre 2011 à Sainte-Luce.

M. Noël Lambert, Maire
Mme Pascale Parent, conseillère siège no. 2
Mme Denise Caron, conseillère siège no.3
Mme Gitane Michaud, conseillère siège no.4
M. Jérôme Bérubé, conseiller siège no.5
M. Louis Marie Paris, conseiller siège no.6

AVIS DE MOTION

Résolution numéro 11-10-03-288

Mme Denise Caron, conseillère su siège no.5 donne avis de motion et présentation du projet de règlement qui sera adopté à une séance subséquente concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Les Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

ENTENTE INCENDIE

Résolution numéro 11-10-03-289

Rencontre du regroupement incendie jeudi le 6 octobre 2011 à 20h00 à Les Hauteurs pour discuter de l'entente et de l'achat du camion incendie.

TERRAIN DONALD CARON

Résolution numéro 11-10-03-290

1^{ère} alternative : M. Noël Lambert, Maire discutera avec M. Donald Caron pour qu'il nous présente une offre officielle pour acquérir la zone blanche avoisinant les bâtiments municipaux.

2^{ème} alternative : Possibilité d'expropriation en tenant compte des démarches à entreprendre dans de telles circonstances.

POLITIQUE DE SALLE

Résolution numéro 11-10-03-291

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve une nouvelle politique de salle prenant effet le 3 octobre 2011 modifiant les tarifs de location et conciergerie. Cette nouvelle politique annule toutes autres résolutions ou ententes survenues au par avant concernant le fonctionnement du Centre Paroissial.

La politique étant approuvée comme ci-elle était ici tout au long récitée.

P.S. Les réservations de salle déjà autorisées reste aux mêmes conditions.

26 février 2012 : Chevaliers de Colomb
28 juillet 2012 : Chatelaine Deschênes et Rémi St-Martin
3 août 2012 : Alexandra Richard et Marc André Côté

Adopté à l'unanimité.

SOUSSION – BRIS WESTERN
SENS UNIQUE – AILE DE COTÉ

Résolution numéro 11-10-03-292

Il est proposé par M. Robert Lebel et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve la soumission des Machineries Tenco Ltée au coût de 11 411.18\$ taxes incluses pour l'achat d'un sens unique et d'une aile de coté pour le camion Western suite à l'accident survenu le 27 avril 2011.

P.S. Les assurances défraieront une partie des coûts.

Adopté à l'unanimité.

SOUSSION TURBINE

Résolution numéro 11-10-03-293

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs fera l'achat d'une turbine Impeller Casing ø 40" (3/8") – REV 14 au coût de 3 588.64\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

M. YVAN PLANTE
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Résolution numéro 11-10-03-294

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la proposition de M. Yvan Plante, au montant de 10 763.50\$ + taxes, pour la collecte et transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Collecte le jeudi à toutes les deux semaines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

M. YVAN PLANTE
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résolution numéro 11-10-03-295

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la proposition de M. Yvan Plante, au montant de 15 022,80\$ + taxes, pour la collecte et transport des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Collecte le vendredi, d'avril à septembre, à toutes les semaines et d'octobre à décembre au deux semaines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

VARIA

Résolution numéro 11-10-03-296

Aqueduc et égout : À suivre.

Projet Politique Familiale : À suivre.

Budget : Les besoins pour 2012.

MTQ – Accotement rue principale route 298

Route 298 – Rang 2 et 3 Ouest: Accotement

Stationnement Rang 2 et 3 Ouest : Discussion.

AJOURNEMENT

Résolution numéro 11-10-03-297

À 22h40 sur proposition de M. Louis Marie Paris la séance est ajournée au 13 octobre 2011 à 20h00.

_____Maire _____Dg/sec.trés./gma

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS CTE MATAPÉDIA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la secrétaire-trésorière/directrice générale que le conseil municipal de la Municipalité de Les Hauteurs a à sa séance ordinaire du 3 octobre 2011 présenté un projet de règlement portant le numéro 207 intitulé :«Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Les Hauteurs» ayant pour but d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce projet de règlement sera soumis au conseil municipal pour approbation à la séance ordinaire du 7 novembre 2011 à 20h00 au 50 rue de l'Église, Les Hauteurs.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de règlement aux heures régulières du bureau municipal de Les Hauteurs, situé au 50 rue de l'Église.

Donné à Les Hauteurs ce 4^e jour d'octobre 2011.

Diane Bernier, sec.-trés./dg

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Diane Bernier en ma qualité de secrétaire-trésorière/directrice générale de la municipalité de Les Hauteurs certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal entre 11h00 et 12h00 de l'avant-midi ce 4^e jour d'octobre 2011.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4^e jour d'octobre 2011.

Diane Bernier, sec-trés. dg